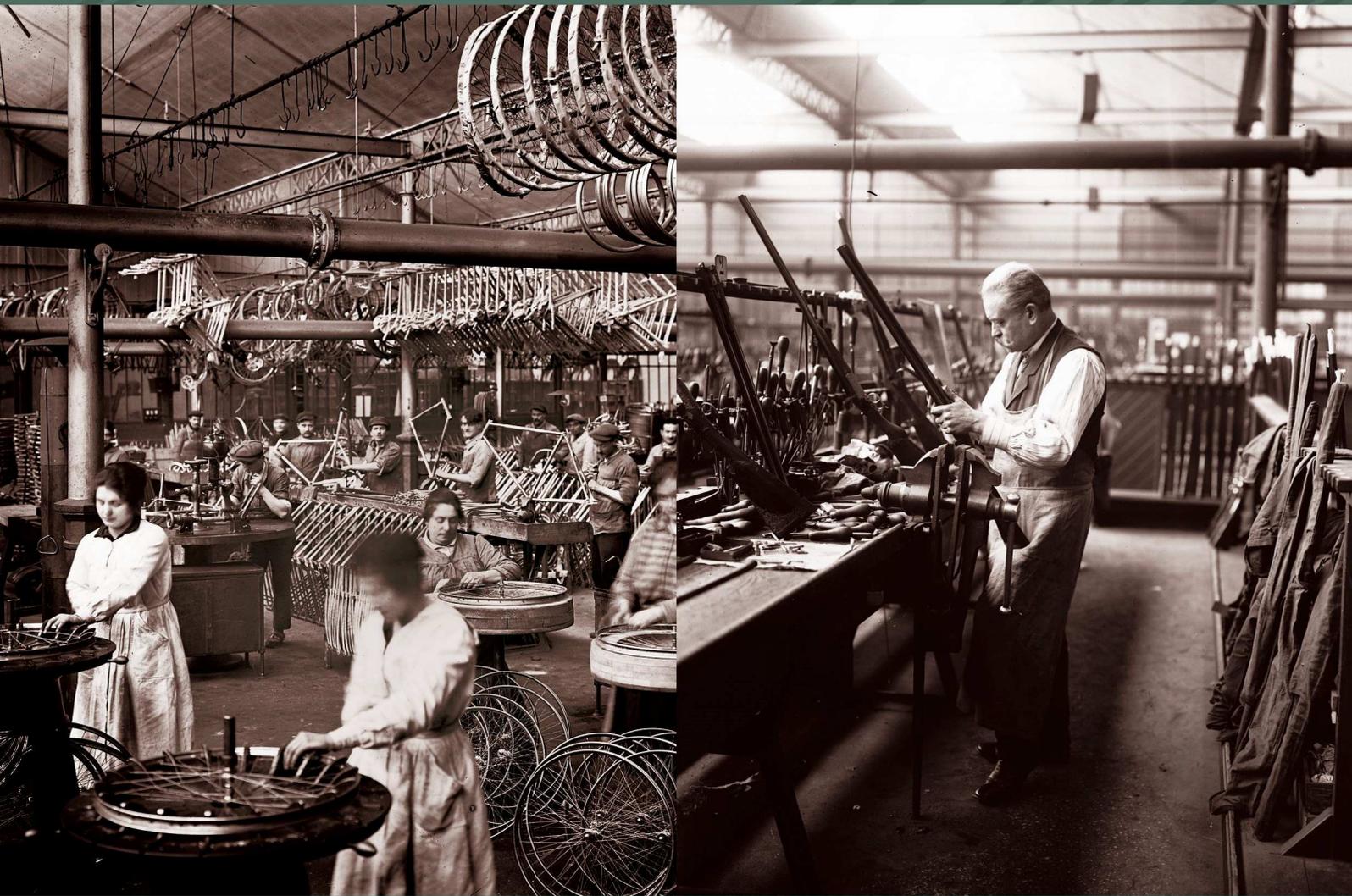


ARCHIVES DÉPARTEMENTALES DE LA LOIRE

MANUFRANCE HISTOIRE ET ARCHIVES



RÉPERTOIRE NUMÉRIQUE DÉTAILLÉ

231 J papiers de Jeannette Ravachol
CFDT - Manufrance

1947-1993

ARCHIVES DÉPARTEMENTALES DE LA LOIRE

**ARCHIVES SYNDICALES DE
JEANNETTE RAVACHOL
(CFDT-*MANUFRANCE*)**

231 J 1 - 5

1947-1993

REPERTOIRE NUMERIQUE DETAILLE

- 231 J 1 Généralités.- Biographie : notes manuscrites écrites en 1968 par une tierce personne sur l'engagement de Jeannette Ravachol au sein de la section CFTC puis CFDT-*Manufrance* de 1952 à 1968. Activités syndicales : textes manuscrits des interventions de Jeannette Ravachol aux assemblées générales de la CFDT, comptes rendus de réunions du comité d'entreprise, circulaires, tracts, documentation, correspondance (1947-1978). Étude du CEGOS sur le fonctionnement de *Manufrance* : compte rendu de réunion (24 septembre 1970). Plaquette sur l'entrepôt Molina (1978).
1947 - 1978
- 231 J 2 Mouvements sociaux.- Dossier sur la grève à *Manufrance* en 1969 (17 novembre - 3 décembre) : notes manuscrites, tracts, comptes rendus de réunion de délégués, protocole d'accord, chronique de la grève, 3 photographies, coupures de presse. Synthèse du conflit *Manufrance* de 1974 : notes manuscrites, tract (octobre 1974).
1969 - 1974
- 231 J 3 Études et rapports de la CFDT sur la situation à *Manufrance*.- Repères historique (s.d.). Présentation d'un montage audiovisuel (s.d.). *La vérité sur Manufrance* (février 1978). *Une autre idée de Manufrance : La CFDT parle : période juin 79 - octobre 80. Aujourd'hui, comment sauver Manufrance* (septembre 1980).
1978 - 1980
- 231 J 4 Dossier sur le procès pour mauvaise gestion, vol et recel d'armes contre la SCOPD-*Manufrance* et des syndicalistes : pétition, tract, correspondance, coupures de presse¹.
1987 - 1993
- 231 J 5 Coupures de presse sur *Manufrance*.
1961 - 1993

¹ Les dirigeants de la SCOPD-*Manufrance* et six administrateurs sont poursuivis pour cause de mauvaise gestion et d'abus de biens sociaux. Huit syndicalistes de la CGT sont poursuivis pour complicité de vols et recels de 6 000 fusils. « Trésor de guerre » des salariés de la SCOPD, ces fusils avaient été « mis en sécurité » en mai 1985. Ces poursuites dureront jusqu'au 2 juin 1993, date à laquelle la Cour d'Appel de Lyon signifie la relaxe des prévenus.